Autonomie est une Société Agréée par la Sécurité Sociale sous le numéro 59 26 5066 7.

Certains produits bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle par la Sécurité Sociale, sur présentation d'une ordonnance.

Ceux-ci disposent d'un **code LPPR** (Liste des **P**roduits et **P**restations **R**emboursables) et d'une base de remboursement.

Exemples d'articles concernés :

- Chaises garde-robe percées ou chaises de douche percées, avec seau et accoudoirs
- Cadres de marche, déambulateurs et rollators
- Cannes et béquilles
- Coussins de positionnement
- Dispositifs anti escarres
- Petit et Grand appareillage

Comment se faire rembourser?

- 1. Avoir une **ordonnance** du médecin traitant (Attention : la date de l'ordonnance doit être antérieure à la date de votre achat)
 - 2. Valider et régler votre commande sur notre site www.autonomie.fr
- 3. Nous préciser qu'il vous faut **la feuille de soins CERFA** avec la facture lors de l'expédition de votre commande (Attention : la facturation doit être au même nom que celui figurant sur la prescription médicale)
- 4. A réception, compléter la feuille CERFA et adresser l'ensemble (Ordonnance + CERFA + facture) à votre Caisse d'Assurance Maladie.